



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

14097672

29 AVR. 2014

PRIMITIVES

Greffe

Dénomination : **"Association of European Manufacturers of Sporting Firearms"**
en abrégé **"E.S.F.A.M."**

Forme juridique : Association internationale sans but lucratif

Siège : rue Th. De Cuyper 100
1200 Bruxelles

N° d'entreprise : 0812363320

Objet de l'acte : **MODIFICATION AUX STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé le deux avril deux mille quatorze, par Maître Peter Van Melkebeke, Notaire Associé à Bruxelles,

que l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association internationale sans but lucratif « Association of European Manufacturers of Sporting Firearms », en abrégé « E.S.F.A.M. », ayant son siège à 1200 Bruxelles, rue Th. De Cuyper, 100, a pris les résolutions suivantes :

1/ Modification de l'article 4.2 en ajoutant la phrase suivante:

« En dérogation de ce qui précède, lors d'une assemblée générale à tenir devant un notaire, chaque membre pourra se faire représenter par un délégué agissant sur base d'une procuration spéciale. »

2/ Modification de l'article 5.1, premier alinéa par le texte suivant:

« L'association sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins quatre (4) administrateurs, appartenant à une des sociétés membres, et du Président de l'association. Si l'association ne comporte pas plus de dix (10) membres, le Conseil ne sera composé de pas plus de quatre (4). »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une liste de présence, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter Van Melkebeke
Notaire Associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2014 - Annexes du Moniteur belge